



PIECES A FOURNIR RELATIVES AU VERSEMENT DE LA PRIME HORS BORNES A LA DEMANDE :

→ A la fin des travaux d'installation, le demandeur devra mettre en ligne sur [la plateforme ADVENIR](#) :

La facture OU le **PV de réception** OU le **contrat de location** établi sur la base du devis et faisant apparaître clairement la réduction.

L'attestation sur l'honneur de fin de travaux signée par le bénéficiaire et l'installateur.

Une photo après travaux de l'installation du point de recharge (une photo antérieure aux travaux serait un plus).

Les **informations bancaires** de la personne qui reçoit la prime (installateur ou client).

Le signal de **transmission** des données de **téléopération** le cas échéant.

Le **certificat** de connexion pour l'interopérabilité avec la plateforme [GIREVE](#).

Un document attestant de la **qualification** de l'installateur.

un document attestant la demande d'un particulier ou d'une entreprise auprès de la collectivité pour les demandes à l'acte.

Après validation du dossier, la prime sera alors versée dans un délai de 45 jours.

Dans le cas où le projet est abandonné, reporté ou que le devis est modifié, à tout moment, vous avez la possibilité de supprimer une demande de prime signée ou non.

⚠ L'ensemble des pièces sera à télécharger en un seul PDF lors de la demande de prime.